

MOUSSY

In medio stat virtus

MOUSSY et vous

Lettre d'information

Présentation du contrat rural

Aménagement de la mairie et de ses abords

Mars

Année 2015, N° 13

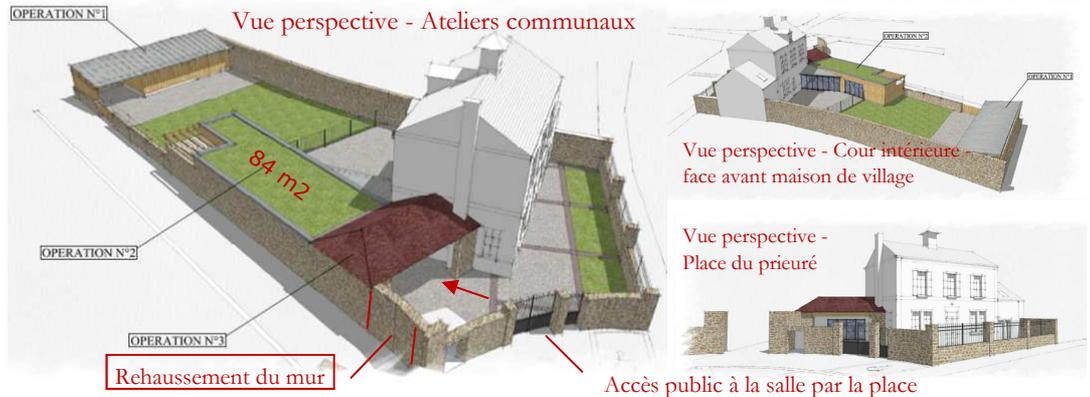
Dans ce numéro :

Vie du village	2
Travaux	2
Gros plan sur...	3
Divers	3
Comment nous joindre	4
Le conseil municipal	4



Voilà plus d'un an que la dernière lettre d'information est parue. Il était temps de s'atteler à la rédaction d'un nouveau numéro consacré d'une part aux travaux d'aménagement de l'annexe de la mairie destinée à devenir logement locatif et d'autre part au nouveau contrat rural dont la réalisation devrait intervenir plus rapidement que prévue. En effet, une probable évolution de la région Ile de France pourrait entraîner un changement concernant notamment l'attribution des subventions, changement qui pourrait jouer en notre défaveur. Le conseil municipal a donc dû déposer un dossier en toute hâte fin décembre. Pour autant, nous ne disposons d'aucune garantie ni sur les délais, ni même sur la réalisation du projet.

Le contexte actuel conduit nos communes rurales à des difficultés existentielles : De la restructuration des transports



L'évolution de la commune et les besoins de la population, ont conduit l'équipe municipale à retenir trois projets significatifs dans le cadre d'un contrat rural :

- ◆ Opération n°01 : Construction des ateliers communaux
- ◆ Opération n°02 : Construction de la maison de village
- ◆ Opération n°03 : Restructuration de la mairie

Bien que distinctes, les trois opérations sont cohérentes les unes par rapport aux autres. La volonté du conseil municipal est de répondre aux besoins liés à la gestion de son patrimoine et à la création d'équipements nécessaires aux besoins de sa population.

Ces projets rationnels et raisonnables, sont adaptés à la capacité de financement de la commune. Ils ont été étudiés en prenant en compte la plus grande polyvalence des locaux et des aménagements à créer.

Plus d'informations en pages intérieures et sur le site internet de la commune : www.moussy.fr

scolaires de septembre dernier à la diminution des dotations financières et du désengagement de l'Etat, comment pourront-elles encore subsister ? Plus grave encore, qui pourra y vivre sans services ni commodités ? Et de ce fait, que pèseront-elles ?

Le recensement de l'Insee de ce début d'année montre combien notre village est concerné par ces questions. Sa population a fortement diminué. De 155 en 2010, date du dernier recensement, elle est passée à 125 habitants en 2015 et cette baisse va conduire inéluctablement à une diminution des dotations financières.

Il est grand temps de se saisir de notre destinée.

L'année 2014 aura été rythmée par les élections municipales aboutissant à la mise en place d'un nouveau conseil. Je ne peux

que remercier les membres de cette équipe municipale largement remaniée, du dévouement dont elle fait preuve pour mener des projets avec détermination et les invite à contribuer plus que jamais à la vie du village.

En ces temps où s'entremêlent le pire et le meilleur du genre humain, nous nous devons d'être vigilants et solidaires. Et ce, quel qu'en soit l'enjeu.

La mondialisation nous pousse à puiser dans nos racines à travers notre histoire et nos origines... Pour ma part, elle me conduit à la réflexion suivante : la volonté de dépecer nos communes en les mutualisant, en les regroupant artificiellement au prétexte d'une hypothétique diminution de coûts financiers, est un leurre et réduirait encore davantage les proximités dans

Chiffres clefs

Projet du contrat rural voté le 19 décembre dernier par le conseil municipal

- ⇒ Subvention : 75 %
- ⇒ Montant total : 300 000 € HT
- ⇒ Superficies :
 - Ateliers communaux : 45 m2
 - Maison de village : 84 m2

un monde qui tend déjà beaucoup vers l'individualisme.

Nos 36 681 communes, si petites soient-elles pour certaines, sont de véritables viviers et contribuent à la mixité sociale. La France s'est construite par ces liens tissés à travers le pays par ses femmes et ses hommes qui ont ainsi contribué fortement à son développement. S'éloigner de cette réalité nous ferait régresser. A nous de conserver ce tissu. Notre village sera ce que nous voudrons qu'il soit ! Chacun de nous a sa part de devoir à assumer, d'engagement à réaliser et ce pour le bien commun.

Et c'est fort de cette conviction que je conduirai ce nouveau mandat.

Philippe Houdaille
www.moussy.fr

Vie du village

Pour le bien de tous...



Vers une baisse sensible du nombre d'enfants scolarisés aux écoles maternelle et primaire !

Après une décennie marquée par une forte proportion de jeunes voire très jeunes enfants à Moussy, la courbe tend à s'inverser aujourd'hui. Les enfants grandissent, beaucoup d'entre eux sont maintenant de jeunes adultes et quittent le village. La population vieillit.

C'est ainsi que 6 enfants sont scolarisés à l'école maternelle de Gouzangrez tandis que 8 élèves le sont à l'école primaire de Commeny. Ce nombre oscillait entre 20 et 25 élèves lors de ces dix dernières années.

Le phénomène de réduction d'effectifs va s'amplifier dans les années à venir !



Le recensement a eu lieu en début d'année et s'est déroulé presque sans encombre. La population de Moussy a diminué de 24 % depuis 2010. Elle est aujourd'hui de 125 habitants (recensés). Rappelons que si la loi oblige d'y répondre, il s'agit avant tout d'un devoir civique. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus elle est peuplée, plus cette participation est importante.

S Comment adhérer au SIMVVO ?
Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise

La commune adhère depuis septembre 2014 au SIMVVO. Ce syndicat permet l'enseignement artistique aux enfants.

L'adhésion communale est calculée sur le nombre d'habitants. A noter que les cotisations des élèves qui y adhèrent sont prises en charge par les familles et non la commune.

Renseignements et contact :
 01.30.39.20.65
<http://www.simvvo.fr>



Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochains

Les conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) seront élus en même temps pour six ans. Notre commune est rattachée au **canton de Pontoise**.

En savoir plus www.moussy.fr



L'inauguration de l'appartement aura lieu le **11 avril**. Il sera possible de le visiter.

Travaux

• Travaux aux clochers de l'église et de la mairie

Eglise : Des pigeons avaient envahi le clocher de l'église qui jusqu'alors, était habité par une chouette dont la particularité est de les faire fuir. Pour remédier à ce problème, la pose d'un grillage aux abats sons du clocher a été préconisée.

Les travaux effectués par la société HUCHEZ ont été réalisés au début d'année. A noter que les meurtrières ont été également grillagées.

Mairie : Le grenier de la mairie a fait l'objet d'une isolation totale mais c'est surtout le bas du clocher qui a été rénové permettant ainsi d'occulter les entrées d'air et par là-même d'offrir un plus grand confort. Reste les peintures à effectuer... Sans doute à l'hiver prochain.

• DETR

Pour financer les travaux de l'aménagement du nouveau logement locatif (voir par ailleurs, l'article sur les travaux), la commune a obtenu une subvention de 60 % en 2014.

• Aménagement d'un nouvel espace à la mairie

L'appartement communal a nécessité le déplacement des sanitaires de la mairie. Il a donc fallu aménager un nouvel espace. Le bureau, précédemment occupé par la secrétaire de mairie, a été divisé en deux. Des cloisons ont été montées pour y installer les sanitaires constitués du cabinet de toilettes et du lavabo existants. Un ballon d'eau chaude électrique (de 30 litres) a été installé.

Jeu de chaises musicales

Enfin, la partie restante de l'ancien bureau a été aménagée en salle de détente et d'espace de rangement administratif et dans laquelle Claude, notre agent communal, déjeune...

Le bureau du maire est maintenant attribué à Catherine, notre secrétaire de mairie. Enfin, le maire a pris ses quartiers dans l'ancienne salle de l'école, aujourd'hui salle du conseil et médiathèque.

• Elagage des chemins

Les chemins n° 9 «chemin des fontaines», n° 11 «chemin des prés», n° 13 «chemin des prés aux fontaines» et n° 3 chemin «de Moussy à Gouline» ont été élagués cet hiver. Reste à débayer les branchages mis en tas le long des chemins.

Calendrier des manifestations du foyer rural



• En avril

Le 11 avril jeux intervillages à Cléry-en-Vexin

Le samedi 25 avril sortie tir à l'arc à Guiry-en-Vexin

• En mai

Fête des voisins le 29 mai

• En juin

Journée détente à l'étang. Barbecue le midi, suivie d'une randonnée

• En septembre

Fête du village sous le chapiteau de la mairie le samedi 7 septembre.

Festival du Camp de César les 20 ou 29 septembre



Visite au clocher de l'église

Heptacodium ou « la fleur aux 7 fils »



Arbre dit de la « liberté » planté à l'occasion de la commémoration de la première guerre mondiale



Entretien des fonts de Moussy

Gros plan sur... les travaux de la commune (en cours et en projet)



RÉHABILITATION DE L'ANNEXE DU LOGEMENT DE LA MAIRIE EN LOGEMENT LOCATIF

Lors de sa réunion qui s'est tenue le 9 avril 2014, le conseil municipal a proposé d'effectuer des travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal jouxtant la mairie afin d'y créer un logement locatif. Ce projet consiste en la réalisation de différents travaux de maçonnerie, de plomberie et d'électricité. Il offrira une superficie de 47 m² répartie sur 2 étages.

Au rez-de-chaussée : La cuisine et la salle de séjour.

A l'étage : La chambre et la salle de bains.

Ce projet d'un montant de 37 740 € HT bénéficie d'une

dotations de 21 000 € obtenue par la préfecture.

Les travaux sont en cours et devraient être terminés vers la fin mars.

La commission « logements » va se réunir prochainement dans le but d'élaborer les modalités de location et afin de déterminer le montant du loyer. Elle soumettra le résultat de son travail au conseil municipal. Ensuite s'ensuivra le choix d'un(e) locataire que nous espérons voir arriver pour le début mai.

Pour rappel, la location de ce nouveau logement permettra une rentrée financière non négligeable pour faire face aux différentes baisses de dotations et l'augmentation de charges.

Chiffres clefs

Superficie : 47 m²

2 étages.

Travaux : 37 740 € HT

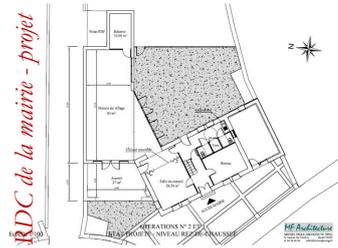
Architecte : 3 500 € HT

Subvention : 21 000 €

Retour sur investissement : 3 ans

PROJET DU CONTRAT RURAL

La « maison de village »



Les murs d'enceinte de la mairie sont élevés en pierres de pays ; pour conserver cette structure traditionnelle faisant face au château, la volumétrie de la future maison de village disparaîtra derrière ces murs d'enceinte.

Le volume principal sera recouvert d'une toiture plate végétalisée. Cette solution possède un très grand intérêt sur le plan de l'équilibre thermique de la construction :

⇒ En permettant de garder la chaleur en hiver et la fraîcheur en été,

⇒ En isolant du bruit,

⇒ En améliorant la qualité de l'air car elle absorbe les poussières, certains polluants et les

rejets de gaz carboniques,

⇒ En filtrant les eaux de pluies pour pouvoir les réemployer pour l'arrosage notamment,

⇒ En protégeant le toit des UV et des chocs thermiques, augmentant ainsi la durée de vie des toitures plates.

Les façades de l'équipement seront principalement orientées au sud, permettant ainsi de valoriser au maximum l'énergie solaire.

La maison de village communiquera avec la mairie par l'ancienne école. Elle sera utilisée à d'autres fins. Cette mutualisation permettra de faire de ce nouveau bâtiment une pièce majeure de la mairie en devenant la salle du conseil, la salle des mariages en plus de la salle des fêtes.

⇒ Réalisation de locaux sanitaires communs à la mairie et à la maison de village,

⇒ Liaison créée entre la mairie et la maison de village pour y tenir entre autres les conseils municipaux.

Divers

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre de chaque année en mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• **Nuisances**
Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h (uniquement les travaux de jardinage)

• **Collecte des « monstres »**

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation

◆ Vendredi 22 mai

◆ Vendredi 23 octobre

Rappel : Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent être déposés à la déchetterie.

• **Déchetterie (nouveaux horaires)**

Été : (01/04 - 30/09)

Lundi, mercredi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h-12h

Hiver : (01/10 - 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.



• Restructuration du transport scolaire

Jusqu'à septembre dernier, la ligne 95-08 transportait les élèves vers les lycées d'Osny et de Pontoise en effectuant 2 rotations le matin et 3 autres le soir. La nouvelle ligne mise en place depuis la rentrée, dont le terminus est à Marines, oblige les élèves à prendre une correspondance pour se rendre à leur lycée. Ce dispositif a conduit à un allongement du temps de trajet assez conséquent puisqu'il faut en moyenne 1h20 par trajet soit 2h40 par jour pour les lycéens. Des aménagements ont été effectués mais ce modèle n'est pas viable. La mairie va être conviée à une réunion avec le CG95 afin d'avancer dans ce dossier.

• **On ne le répètera jamais suffisamment !**



À venir bientôt

Nettoyage de printemps Samedi 28 mars

La commune organisera la journée du « nettoyage du Printemps » qui se déroulera le samedi 28 mars.

Les invitations seront prochainement distribuées.

A noter cette année qu'un repas sera proposé aux participants.

Venez nombreux !



Le conseil municipal



En bas de gauche à droite : Héléne Le Page, Elise Ménard, Armelle Nicoud, Muriel Verbeke, Solenn Combécau.

En haut de gauche à droite : Gérard Monthiller, Vincent Hiernaux, Jean-Pierre Verbeke, Marc Le Cléguérec, Nicolas Verset, Philippe Houdaille

La commission communale des impôts directs locaux (CCID)

Elle est composée du maire, de 5 représentants de la commune et d'une personne extérieure au village, toutes désignées par les services fiscaux.

Son but est de :

- Se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul des quatre taxes principales,
- Participer à l'évaluation des locaux et des parcelles ayant fait l'objet d'un changement,
- Donner un avis sur le classement des parcelles.

La commission logements

Présidente : Muriel VERBEKE
1ère adjointe

Ses missions sont :

- La gestion des locations en cours,
- L'établissement du bail du futur logement de l'annexe de la mairie et les modalités de mise en location,
- La rédaction d'un règlement intérieur.

Sont membres :

Héléne Le Page, Vincent Hiernaux, Gérard Monthiller, Nicolas Verset

La commission d'appel d'offres

Président : Gérard MONTHILLER
2ème adjoint

Ses missions sont les suivantes :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- Elle choisit l'offre la plus avantageuse et attribue le marché,
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Sont membres :

Jean-Pierre Verbeke, Philippe Houdaille

Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi**.

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de mairie - vous accueillera. Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairiemoussy95@free.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Les commissions communales



Commémoration du 11 novembre 1914

A Moussy, nous ne célébrons pas cette journée devenue depuis peu, celle du souvenir. Les membres du conseil municipal ont jugé important de rendre hommage aux quatre « morts pour la France » ainsi qu'à ceux de la commune qui se sont battus pour notre pays.



La plaque commémorative inaugurée en ce 11 novembre 2014, vient rappeler qu'au nom de la paix, dans la souffrance physique et morale, des enfants de la commune ont payé de leur personne et parfois de leur vie. Un arbre dit de la « liberté » a été planté pour l'occasion. La floraison de ce *Heptacodium* appelé également « la fleur aux 7 fils » a lieu à l'automne. Ses odeurs de jasmin, attirent les abeilles et les papillons.

Merci aux enfants d'avoir...

- ... interprété une chanson et lu un poème par les plus grands,
- ... accroché leurs dessins dans l'arbre par les plus petits.



Soldats « morts pour la France »

- **Antoine ROUDET** (1919 - Belgique)
- **Alphonse-Auguste PARIS** (1921 - Turquie - armée du « levant »)

Dans le cadre de la journée du souvenir : Civils de la deuxième guerre mondiale « morts pour la France ». Bombardement du 10 juillet 1944 à Moussy - 6 heures du matin

- **Maurice SEHEUX**
- **Henri GROULT**

